

Fiche Signalétique

Date d'émission 05-mai-2014

Date de révision 05-mai-2014

Version 11.02

1. Identification du produit et de la société

Nom du produit 4513 ECON-O-COAT ECONOMY UNDERCOATING
Code du produit 4513
Type de produit Aérosol extrêmement inflammable
Utilisation recommandée Undercoating

Fournisseur:
International Epoxies & Sealers
P.O. Box 185
San Antonio, FL 33576

Téléphone en cas d'urgence chimique INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence INTERNATIONAL EPOXIES & SEALERS 1-800-451-7206

2. Identification des dangers

DANGER

Aperçu des premiers secours

Aérosol extrêmement inflammable

Contenus sous pression

Irritant pour les voies respiratoires

Irritant pour la peau

Irritant pour les yeux

Intentional misuse by deliberately concentrating and inhaling contents may be harmful or fatal

Aspect opaque

État physique aérosol

Odeur Solvant

Statut réglementaire selon OSHA Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.

Toxicité aiguë

Yeux

Irritant pour les yeux.

Peau

Irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut enlever la graisse de la peau et provoquer une dermatose. Peut provoquer des gelures.

Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Les symptômes d'une exposition excessive sont: étourdissements, maux de tête, lassitude, nausées, inconscience, arrêt de la respiration.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Pas une voie d'exposition attendue. Peut être aspiré en cas d'ingestion.

Effets chroniques Peut causer des effets indésirables au niveau du foie.

Conditions médicales aggravées Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles visuels pré-existant. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Système vasculaire central (SVC).

Interactions avec d'autres produits chimiques La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques

Danger pour l'environnement Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques

3. Composition/Information sur les composants

This product is considered hazardous by the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
MAGNESIUM SILICATE	14807-96-6	20-25
PROPANE/ISOBUTANE/N-BUTANE	68476-86-8	15-20
PETROLEUM BITUMEN	8052-42-4	15-20
MAGNESIUM CARBONATE	546-93-0	10-15
TOLUENE	108-88-3	5-10
PETROLEUM DISTILLATES	8052-41-3	5-10
METHYL ACETATE	79-20-9	1-5
METHANOL	67-56-1	1-5

4. Premiers soins

Conseils généraux Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas de troubles respiratoires, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement médecin.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Indice d'inflammabilité Aérosol extrêmement inflammable.

Point d'éclair -156 °F / -104.4 °C

Méthode Based on propellant

Moyen d'extinction approprié Mousse. Poudre chimique d'extinction. Mousse résistant à l'alcool. Bioxyde de carbone (CO₂).

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à une décharge statique No.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique Containers can build up pressure if exposed to heat (fire). Keep containers and surrounding areas cool with water spray.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA Danger pour la santé 2 Inflammabilité 4 Stabilité 0 Dangers physico-chimiques -
HMIS Danger pour la santé 2 Inflammabilité 4 Danger physique 1 Personal protection B

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate. Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Méthodes de confinement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Méthodes de nettoyage Utilisez un matériau non combustible comme le vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et mettez-le dans un conteneur pour une élimination ultérieure.

7. Manipulation et entreposage

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenus sous pression. Ne pas trouser ou incinérer les cannettes. Ne pas enfoncer une épingle ou un autre objet coupant dans l'ouverture qui se trouve sur le dessus de la cannette.

Mesures techniques/conditions d'entreposage Conserver hors de la portée des enfants. Incompatible avec les oxydants.

Aerosol Level 2

8. Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
MAGNESIUM SILICATE 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	(vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust
PETROLEUM BITUMEN 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m ³ benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction		Ceiling: 5 mg/m ³ fume 15 min
MAGNESIUM CARBONATE 546-93-0		TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
TOLUENE 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 375 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 560 mg/m ³ Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³
PETROLEUM DISTILLATES 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 525 mg/m ³	IDLH: 20000 mg/m ³ Ceiling: 1800 mg/m ³ 15 min TWA: 350 mg/m ³

METHYL ACETATE 79-20-9	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 610 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 610 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 760 mg/m ³	IDLH: 3100 ppm TWA: 200 ppm TWA: 610 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 760 mg/m ³
METHANOL 67-56-1	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm S*	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m ³ (vacated) S*	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m ³
XYLENE 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m ³	
1,3,5-TRIMETHYLBENZENE 108-67-8			TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
1,2,4-TRIMETHYL BENZENE 95-63-6			TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³
CARBON BLACK 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³ (vacated) TWA: 3.5 mg/m ³	IDLH: 1750 mg/m ³ TWA: 3.5 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Carbon black in presence of Polycyclic aromatic hydrocarbons PAH
GRAPHITE 7782-42-5	TWA: 2 mg/m ³ respirable fraction all forms except graphite fibers	TWA: 15 mg/m ³ total dust synthetic TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction synthetic (vacated) TWA: 2.5 mg/m ³ respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	IDLH: 1250 mg/m ³ TWA: 2.5 mg/m ³ natural respirable dust
BENZENE 71-43-2	STEL: 2.5 ppm TWA: 0.5 ppm S*	TWA: 10 ppm applies to industry segments exempt from the benzene standard at 29 CFR 1910.1028 TWA: 1 ppm (vacated) TWA: 10 ppm unless specified in 1910.1028 (vacated) STEL: 50 ppm 10 min unless specified in 1910.1028 (vacated) Ceiling: 25 ppm unless specified in 1910.1028 Ceiling: 25 ppm STEL: 5 ppm see 29 CFR 1910.1028	IDLH: 500 ppm TWA: 0.1 ppm STEL: 1 ppm
ETHYL BENZENE 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m ³ (vacated) STEL: 125 ppm (vacated) STEL: 545 mg/m ³	IDLH: 800 ppm TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m ³
ACETALDEHYDE 75-07-0	Ceiling: 25 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 360 mg/m ³ (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 180 mg/m ³ (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 270 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm

SILICA, CRYSTALLINE 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction	(vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (30)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA total dust : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust
-----------------------------------	--	--	---

Autres directives relatives à l'exposition Vacated limits revoked by the Court of Appeals decision in AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Wear impervious protective clothing, including boots, gloves, lab coat, apron or coveralls, as appropriate, to prevent skin contact.
Protection respiratoire En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	aérosol	Aspect	opaque
Odeur	Solvant	Couleur	noir

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Methods</u>
pH	sans objet	
Point/intervalle d'ébullition		
Point d'éclair	-104.4 °C / -156 °F	Pas d'information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Based on propellant
limite d'inflammabilité supérieure		donnée non disponible
limite d'inflammabilité inférieure		
Pression de vapeur		Not Determined
Densité gazeuse		Plus lourd que l'air
Densité	1.330	Pas d'information disponible
Solubilité dans l'eau		Pas d'information disponible
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible

AUTRES INFORMATIONS

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	38.8
MIR Value	0.82

10. Stabilité et réactivité

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Produits incompatibles Oxydants forts.

Conditions à éviter Oxydants forts. Bases fortes.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. émanations.

Réactions dangereuses Pas d'information disponible.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Causes skin, eye and respiratory tract irritation. Peut être nocif par ingestion.

Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
PETROLEUM BITUMEN	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
TOLUENE	= 636 mg/kg (Rat)	= 8390 mg/kg (Rabbit)	12.5 mg/L (Rat) 4 h
METHYL ACETATE	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	16000 ppm (Rat) 4 h
METHANOL	= 5628 mg/kg (Rat)		83.2 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique Peut causer des effets indésirables au niveau du foie.

Cancérogénicité Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
MAGNESIUM SILICATE		Group 3		
PETROLEUM BITUMEN		Group 2B		X
TOLUENE		Group 3		

CIRC: (Agence internationale de Recherche sur le cancer)

Groupe 2B – Possiblement cancérogène chez l'Homme

Group 3 - Not Classifiable as to Carcinogenicity in Humans

OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

Effets sur l'organe-cible Système nerveux central. Système vasculaire central (SVC). Yeux. Les vapeurs peuvent se condenser sous la forme d'un liquide légèrement jaunâtre. Reins. Foie. Appareil respiratoire. Peau.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination Ce matériau, sous la forme proposée, est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Ground CONSUMER COMMODITY ORM-D
or
LIMITED QUANTITY

IATA UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1, LTD. QTY.IMDG UN1950, AEROSOLS, 2.1, LTD. QTY.**15. Informations réglementaires****Inventaires internationales**

TSCA Est conforme à (aux)
 DSL/NDSL Est conforme à (aux)
 EINECS/ELINCS -
 ENCS -
 Chine Est conforme à (aux)
 KECL Est conforme à (aux)
 PICCS Est conforme à (aux)
 AICS Est conforme à (aux)

Nom Chimique	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	ENCS	Chine	KECL	PICCS	AICS
MAGNESIUM SILICATE	X	X	X	X	X	X	X	X
PROPANE/ISOBUTANE/N-BUTANE	X	X	X	Non inscrit	X	X	X	X
PETROLEUM BITUMEN	X	X	X	X	X	X	X	X
MAGNESIUM CARBONATE	X	X	X	X	X	X	X	X
TOLUENE	X	X	X	X	X	X	X	X
PETROLEUM DISTILLATES	X	X	X	X	X	X	X	X
METHYL ACETATE	X	X	X	X	X	X	X	X
METHANOL	X	X	X	X	X	X	X	X

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

CHINA - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des États-Unis**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom Chimique	SARA 313 - valeurs du seuil %
TOLUENE	1.0
METHANOL	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	oui
Risque chronique pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	No
Danger de réaction	No

Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	Prop. 65 de la Californie
TOLUENE	Developmental Female Reproductive
METHANOL	Carcinogen
CARBON BLACK	Carcinogen
ETHYL BENZENE	Carcinogen
BENZENE	Carcinogen Developmental Male Reproductive
ACETALDEHYDE	Carcinogen
SILICA, CRYSTALLINE	Carcinogen

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
MAGNESIUM SILICATE	X	X	X		
PETROLEUM BITUMEN	X	X	X	X	
MAGNESIUM CARBONATE	X	X			
TOLUENE	X	X	X	X	
PETROLEUM DISTILLATES	X	X	X		
METHYL ACETATE	X	X	X		
METHANOL	X	X	X	X	
XYLENE	X	X	X	X	
CARBON BLACK	X	X	X	X	
NAPHTHENIC ACIDS	X	X	X		
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	
BENZENE	X	X	X	X	
ACETALDEHYDE	X	X	X	X	
SILICA, CRYSTALLINE	X	X	X	X	

Règlements internationaux

Nom Chimique	État cancérogène	Limites d'exposition
MAGNESIUM SILICATE		Mexico: TWA 2 mg/m ³
PETROLEUM BITUMEN		Mexico: TWA 5 mg/m ³ Mexico: STEL 10 mg/m ³
MAGNESIUM CARBONATE		Mexico: TWA 10 mg/m ³ Mexico: STEL 20 mg/m ³
TOLUENE		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³
PETROLEUM DISTILLATES		Mexico: TWA 100 ppm Mexico: TWA 523 mg/m ³ Mexico: STEL 200 ppm Mexico: STEL 1050 mg/m ³
METHYL ACETATE		Mexico: TWA 200 ppm Mexico: TWA 610 mg/m ³ Mexico: STEL 250 ppm Mexico: STEL 760 mg/m ³

METHANOL		Mexico: TWA 200 ppm Mexico: TWA 260 mg/m ³ Mexico: STEL 250 ppm Mexico: STEL 310 mg/m ³
----------	--	--

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

A Gaz comprimés
B5 Aérosol inflammable
D2B Matériaux toxiques



16. Autres informations

Préparé par International Epoxies & Sealers
30241 Commerce Drive
San Antonio, FL 33576

Date d'émission 05-mai-2014
Date de révision 05-mai-2014
Note sur la révision Pas d'information disponible.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

End of Material Safety Data Sheet